

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

septembre 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 septembre 2018, au moins 496 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES MILITAIRES ET DES IMBONERAKURE</i>	5
<i>I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	7
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	7
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

ONG : *Organisation Non-Gouvernementale*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de septembre 2018 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 126 à 129.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de tortures, des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, des cas de VBG et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 35 personnes ont été tuées dont 16 cadavres retrouvés, 5 personnes enlevées et/ou portées disparues, 24 torturées, 50 arrêtées arbitrairement et 3 victimes des VBG.

Parmi les victimes enregistrées figurent 12 femmes tuées, 5 mineurs tués, 1 mineur enlevé et/ou porté disparu, 4 femmes torturées et 7 femmes arrêtées.

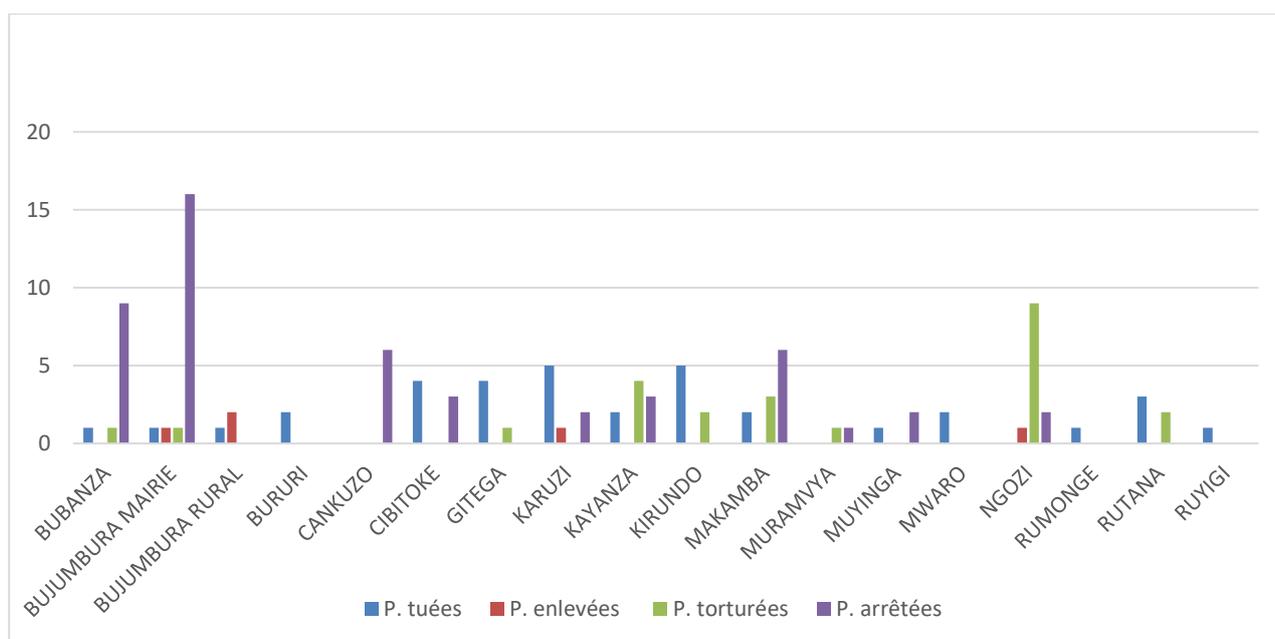
Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

Dans ce rapport, des contributions forcées liées aux élections de 2020 et aux constructions des infrastructures publiques ont été observées dans le pays.

Des attaques armées et des marches manifestations ont été relevées dans différents coins du pays au cours de cette période.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi au mois de septembre 2018



Dans ce rapport du mois de septembre 2018, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 35 cas. Ainsi, les provinces de Karuzi et Kirundo viennent en tête avec 5 cas chacune, suivies de celles de Cibitoke et Gitega avec 4 cas chacune.

Sur un total de 5 cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, la province de Bujumbura rural a 2 cas.

Sur un total de 24 cas de torture relevés au cours du mois de septembre 2018, la province de Ngozi vient en tête avec 9 cas, suivie de Kayanza avec 4 cas.

La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en Mairie de Bujumbura avec 16 cas sur les 50 cas relevés, suivie de Bubanza avec 9 cas.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

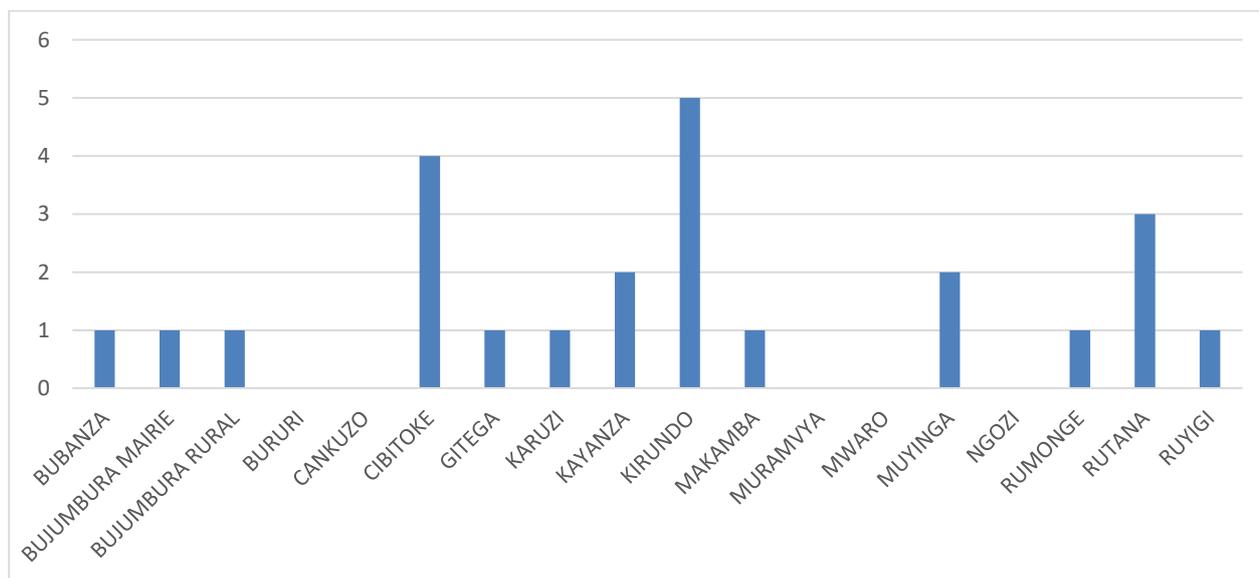
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES MILITAIRES ET DES IMBONERAKURE

Dans ce rapport, des militaires et des membres de la milice Imbonerakure sont les présumés auteurs de 1 cas chacun respectivement dans les provinces de Bururi et Makamba.

I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

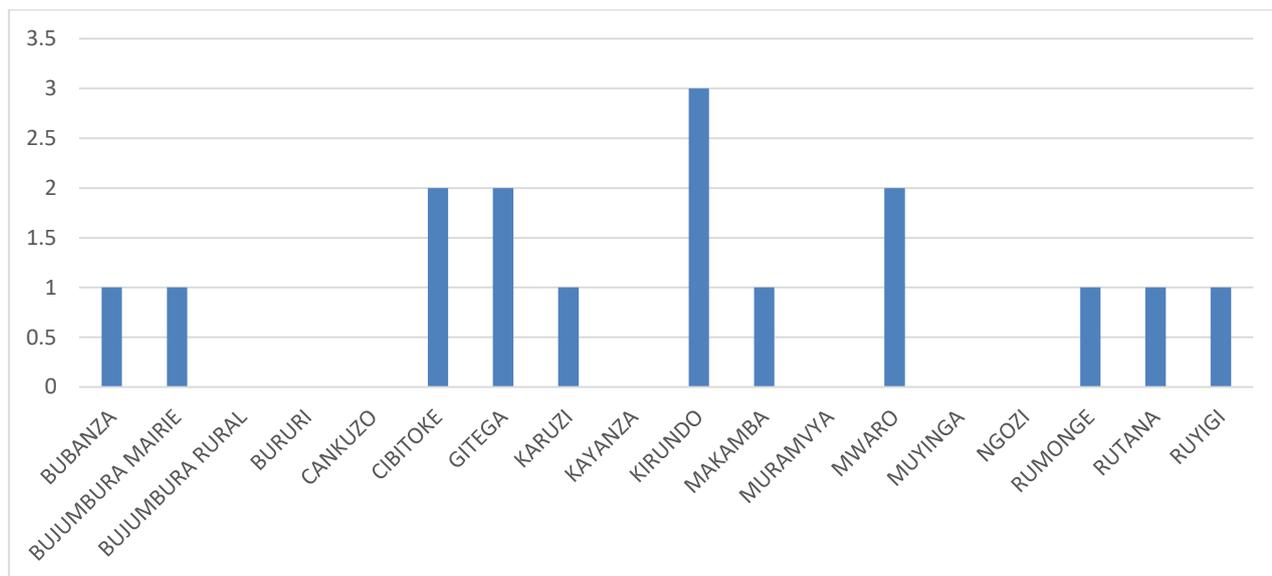
Fig II : Personnes tuées par des gens non identifiés



Au cours du mois de septembre 2018, vingt-quatre cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières. Aucune enquête n'a été diligentée en vue de connaître les auteurs ou les mobiles de ces tueries.

Les provinces frappées sont Kirundo avec 5 cas, suivie de Cibitoke avec 4 cas et Rutana avec 3 cas.

Fig III : Cadavres retrouvés



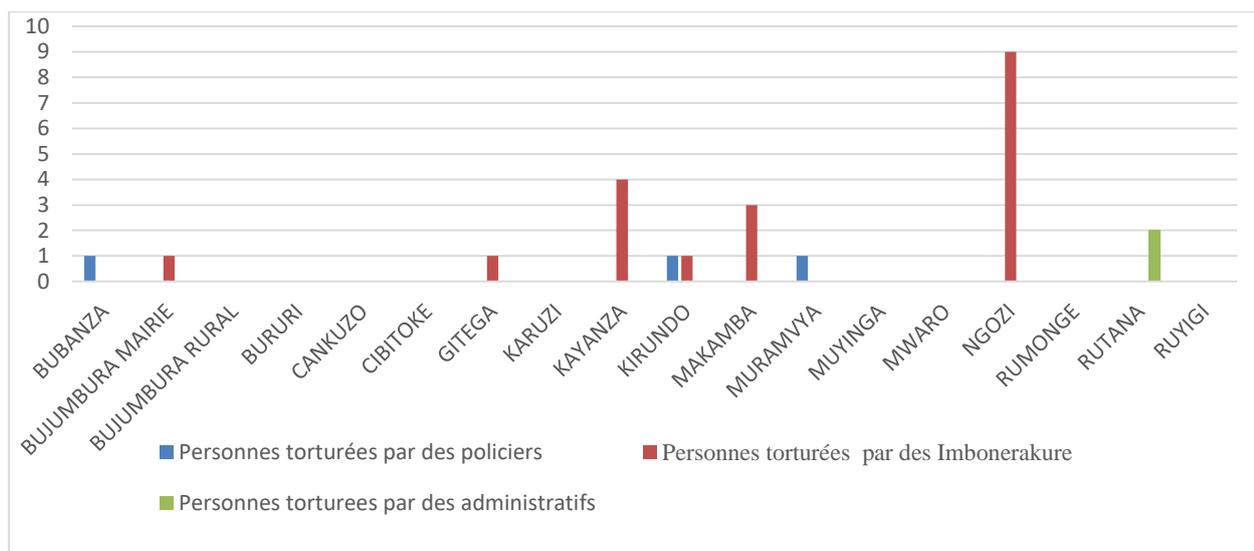
Au cours du mois de septembre 2018, la Ligue Iteka a relevé 16 cas de cadavres. La province de Kirundo est la plus touchée par le phénomène de cadavres avec 3 cas, suivie de Cibitoke, Gitega et Mwaro avec 2 cas chacune.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours du mois de septembre 2018, la Ligue Iteka a relevé 5 cas des personnes enlevées et/ou portées disparues. La plupart de ces cas de violations ont été relevés en province Bujumbura rural avec 2 cas. Les cinq cas d'enlèvement ont été commis par des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas, par des agents du SNR avec 1 cas, par l'administration avec 1 cas et par des gens non identifiés avec 2 cas.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES

Fig IV : Graphique des personnes torturées



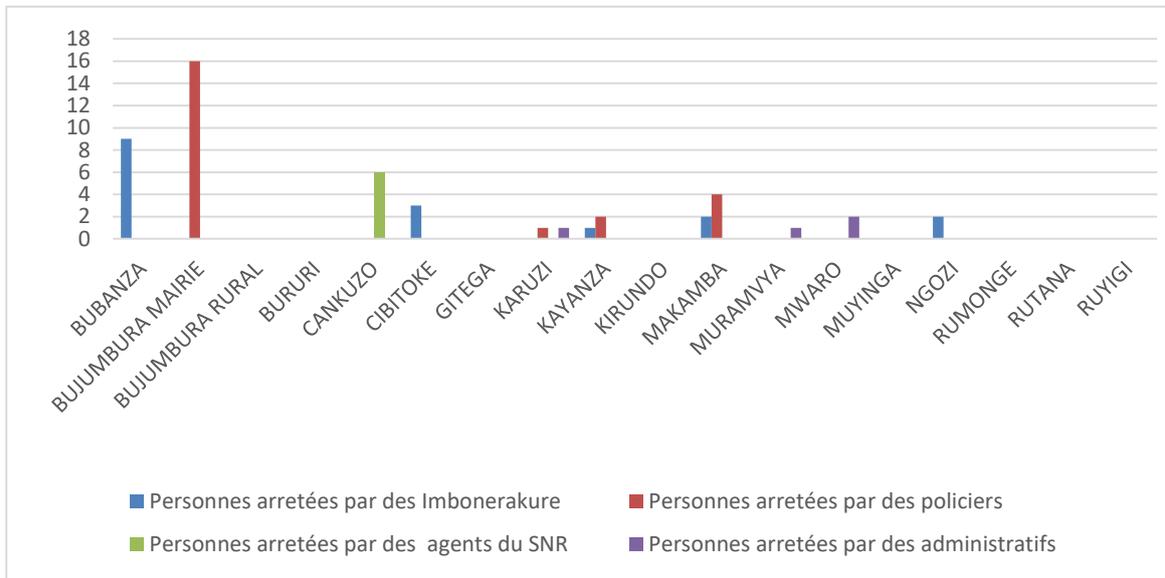
Au cours du mois de septembre 2018, vingt-quatre cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province de Ngozi vient en tête avec 9 cas, suivie de Kayanza avec 4 cas et Makamba avec 3 cas.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa et des ex-FAB.

Pour la majorité des cas observés, les présumés auteurs sont les membres de la milice Imbonerakure avec 19 cas sur 24.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Fig V: Graphique des personnes arrêtées



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de septembre 2018, la Ligue Iteka a enregistré 50 cas d'arrestations arbitraires dont 7 femmes dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 23 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 17 cas, des agents du SNR avec 6 cas et de l'administration avec 4 cas.

La province de Bujumbura Mairie a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations avec 16 cas, suivie de Bubanza avec 9 cas, Cankuzo et Makamba avec 6 cas chacune.

1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Des cas de violences basées sur le genre ont été relevés dans ce rapport. Les victimes de VBG ont été répertoriées dans les provinces de Karuzi, Makamba et Muyinga avec 1 cas chacune.

II. FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de septembre 2018, la Ligue Iteka a relevé 9 cas de personnes tuées lors des règlements de compte et de justice populaire.

Des attaques armées et des manifestations contre le rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi ont été relevées dans ce rapport.

Des contributions forcées pour les élections 2020 et pour la construction des infrastructures publiques ont été aussi signalées au cours de ce mois dans le pays notamment à Kirundo et à Makamba.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinats, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa sont signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de violences basées sur le genre sont relevés dans ce rapport.

Des cas de contributions forcées ont été également relevés.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les auteurs présumés des violations des droits de l'homme observées.

Vu cette situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'Homme;
- D'accepter la collaboration avec les ONG et les instances internationales pour la recherche des solutions durables face aux problèmes des droits de l'homme au Burundi ;
- De privilégier le dialogue avec les différents partenaires dans la résolution du problème burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans l'organisation du dialogue inter burundais.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans l'organisation du dialogue inter-burundais.

E) A la Médiation

- De tenir en considération les acquis antérieurs des négociations inter-burundaises notamment l'Accord d'Arusha et la constitution qui en est issue;
- D'user de ses pouvoirs pour ramener le gouvernement burundais à la table des négociations ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'PEAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Webographie:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/09/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-126.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/09/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-127.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/09/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-128.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/10/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-129.pdf>